

DÉFENSEUR DU PEUPLE

JOURNAL DÉMOCRATIQUE,

PARRAISANT LES MARDI, JEUDI ET DIMANCHE.

BUREAUX : Place des Jacobins, n. 3, de 8 h. à midi, | On reçoit tous les articles ayant un but d'utilité publique.
Et rue d'Égypte, n. 2, de midi à 4 heures. | Toutes les lettres non affranchies seront refusées.

AVIS AUX LECTEURS.

Dans notre prochain numéro nous publierons une œuvre complètement inédite, et qui, sous le titre de *les 24 heures républicaines*, contient l'histoire de la révolution de février, offrant en vers, pour chaque heure, un des épisodes les plus saillants.

DES ELECTIONS.

(2^{me} Article.)

Nous ne cesserons de le répéter, l'instant approche où les destinées de la France vont s'accomplir. Le gouvernement provisoire qui, depuis un mois, a si noblement accompli la tâche difficile de remettre l'ordre au milieu des différentes factions, a été dignement secondé par toutes les classes de la société. Ce n'est pas tout d'avoir rétabli le calme, il faut maintenant bouleverser en entier l'ordre établi par des lois au profit de quelques-uns et au détriment de la presque totalité, l'ouvrier, cette classe si intéressante va être appelée à siéger parmi les gouvernants ; seulement parmi tous les candidats qui vont se présenter, il importe de faire un choix bien éclairé.

Défiez-vous de tous ces hommes à la langue dorée que l'ambition seule conduit à venir solliciter vos suffrages de ces intrigants qui ne voient dans la députation que le moyen de parvenir aux honneurs et à la fortune. Reptiles dorés, on les voit tour-à-tour ramper sous un Thiers, sous un Guizot, flatter bassement toutes leurs volontés et se prêter à leurs caprices, aujourd'hui que le peuple victorieux a renversé les idoles de leur piedestal, ils viennent baiser la main encore noire de poudre de l'artisan, ils se prosternent devant ce dieu du jour et accablent d'une foule de brochures toutes

plus populaires les unes que les autres, et qui, en réalité, sont de trompeuses amorces dont on doit surtout se défier.

Vous devez donc étudier avec soin tous les noms qui seront portés sur vos listes, ne pas vous en rapporter à vos seules inspirations mais bien approfondir leurs antécédants et leur conduite sous les gouvernements précédents, mais pour cela il faut que des assemblées, ces clubs qui sont établis sur tous les points de la France remplissent parfaitement ce but, il est donc de votre devoir de vous y rendre bien assidûment. Point de tiédeur on pourrait l'interpréter dans un autre sens. Tout citoyen français a aujourd'hui les mêmes sentiments en faveur de la tranquillité publique, unissons bien nos efforts et nous pourrons assurer le bonheur du pays.

Dans notre ville en particulier nous avons quatorze candidats à nommer. Eh bien ! j'étudierai avec soin les titres et les mérites des différents noms qui seront portés sur toutes les listes.

Le premier de ces noms est M. Laforest. Est-il besoin de faire ici son apologie, n'avons-nous pas tous admiré sa noble conduite pendant les événements qui viennent de se passer et lorsque le vœu populaire l'eût mis à la place qu'il a si dignement rempli, de quelle fermeté n'a-t-il pas eu besoin pour empêcher à la fois les désordres et cependant rendre justice à la classe ouvrière dans tout ce qui dépendait de lui.

Le second est le citoyen Lortet, cet homme si populaire si bon pour les malheureux et que la voix générale promut au titre de commandant en chef, dès qu'il fut question de rétablir la garde-nationale à laquelle il se voua de suite corps et âme sans cependant négliger la

généreuse mission à laquelle il a consacré jusqu'à présent sa noble et longue vie.

Faut-il parler encore de M. Kauffmann, rédacteur en chef du *Censeur*, ce journal qui défendit si longtemps nos droits, sous un gouvernement qui cherchait à étouffer tous les sentiments généreux; M. Kauffmann, républicain au fond de l'âme, avait accepté cette glorieuse mission, et longtemps sa voix vibrante, se mêlant à celle de M. Rittiez, réclama hautement contre les abus qui surgissent de tous côtés, honneur donc à ces courageux citoyens qui n'ont pas craint d'affronter le courroux d'un gouvernement tyrannique pour venger la liberté!

Nous devons leur prouver que nous avons compris leur mission et que nous savons la récompenser.

Je m'étais proposé dans cet article, de faire passer au crible de la vérité plusieurs candidats portés sur des listes qui m'ont été remises. Un journal que je m'abstiendrai de nommer m'étant tombé dans les mains, j'ai crû de mon devoir de répondre à un de ses articles.

D'abord, lorsque l'on veut se déclarer l'organe d'une société démocratique, on doit toujours signer ses articles et ne point se tenir à l'abri de la dénomination un peu vague de *plusieurs électeurs*.

Cette signature semblerait indiquer l'ambition, dans la bouche de ceux qui se plaisent ainsi à dénigrer des noms honorables et qui toujours ont été cités dans la ville comme les défenseurs du peuple, ou du moins lorsque l'on accuse à la face du pays, il faut encore prouver les faits que l'on avance et ne point se contenter d'une simple note aussi succincte qu'elle l'était pour chaque candidat.

Le rédacteur de ce journal pourrait m'opposer que la multiplicité des candidats n'exige pas une longue notice, mais du moins dans son intérêt je l'engage à ne point venir nous mettre des contradictions aussi évidentes et aussi rapprochées, telles qu'elles le sont dans le même numéro, ainsi lorsqu'il vient nous dire qu'il récuse tel candidat parce que celui-ci, se fiant à ses propres forces, a crû pouvoir se passer du patronage du comité, et trois lignes plus loin, il déclare ne pouvoir accepter un autre candidat parce qu'il est appuyé par le comité. En vérité si dans des circonstances pareilles, s'il était permis de rire je pourrais le faire à gorge déployée, malheureusement nous sommes dans un état si grave que nous devons gémir sur un pareil aveuglement.

Insensés qui veulent renier la sainte mission que nous a donné le peuple quand il nous per-

met de mettre au jour toutes nos idées dans le but de l'éclairer, prenez garde, vous êtes dans la mauvaise voie, il est encore temps de vous en retirer, quelques jours plus tard vous ne le pourrez plus.

Mais vous n'avez donc pas lu la *Camaraderie* de Scribe, ou du moins si vous l'avez lue vous ne l'avez pas comprise, vous voulez vous servir de la presse aujourd'hui libre par le peuple, au détriment du même peuple en lui imposant des candidats de votre choix, des députés qui ne verront que par vous et qui ne vivront que pour vous.

Je vous avertis aujourd'hui pour la première et pour la dernière fois, je l'ai annoncé dans mon premier numéro, je défendrai les droits du peuple je signalerai les passe-droits et je les combattrai à mes risques et périls, si ma voix amie en ce moment, ne parvient pas à se faire entendre de vous alors je le prendrai; sur un autre ton et ma plume implacable se dressera devant vous, constamment; je saurais déjouer toutes vos ruses, je pèserai vos paroles et le peuple sera juge entre nous.

Dans mon prochain article, j'étudierais successivement tous les autres noms.

MANIFESTE DES SAVOISIENS.

Notre révolution produit déjà ses effets dans toute l'Europe, déjà nous avons vu la Prusse, l'Autriche et mainte nation de la confédération Germanique, se lever à la fois pour demander une constitution qui pût les mettre au rang des nations les plus éclairées. Aujourd'hui, nous avons une preuve encore plus grande du progrès si longtemps retardé dans la résolution prise par les Savoisiens, résidents en France, de se rendre dans leur pays pour y proclamer la République française et demander le droit d'en faire partie.

Ainsi, la Savoie, ce pays si voisin de nous demande à s'abriter sous nos couleurs triomphantes; il est de notre intérêt d'accéder à leur demande et d'y faire droit, c'est un bel exemple et de pareilles conquêtes faites par la seule puissance morale, doivent inspirer d'autant plus d'orgueil qu'elle ne fait répandre aucune goutte de sang, espérons que d'autres puissances limitrophes suivront ce noble exemple, mais l'honneur restera toujours aux Savoisiens qui auront pris l'initiative. Voici le manifeste qu'ils ont fait.

Citoyens Savoisiens :

Notre patrie trop longtemps opprimée avait déjà commencé à briser ses liens aujourd'hui. Le pas que nous avons fait ne suffit plus.

Pendant longtemps déjà, nous avons été réunis à la France, nous voulons aujourd'hui

recouvrir le droit de faire partie de ce peuple généreux qui sait si bien faire respecter ses libertés. La patrie nous réclame.

Nous allons nous rendre à son appel mais nous marcherons à l'ombre du drapeau tricolore, ce drapeau glorieux qui a déjà fait le tour du monde. Nul ne pourra s'opposer à notre marche, parce que nous avons pour nous la justice et le droit, nous comptons assez, citoyens, sur votre patriotisme pour espérer que pas un ne manquera à notre assemblée nationale lundi au Grand-Théâtre, à 9 heures du matin.

L'avenir est à nous, il est temps de le conquérir, rallions-nous à la France et couverts de ses trois couleurs, répétons avec elle : vive la République.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Pour que la République, maintenant acceptée de toute la France, s'établisse dans les esprits et s'enracine dans le sol, il faut qu'elle devienne pour un grand nombre la source de sérieuses améliorations et qu'elle assure à tous la liberté.

La république autrement ne serait qu'un vain mot qui aurait bientôt dépouillé tout son prestige.

Parmi toutes les améliorations qui doivent avoir lieu les premières en France, nous placerons l'organisation des écoles primaires. En effet cette branche se fait sentir dans toute la France, depuis le paysan dans les campagnes jusqu'au fils de l'ouvrier dans les villes.

Maintenant surtout, que d'après le principe des élections, tous les citoyens sont appelés à exercer désormais les mêmes droits politiques, il faut donc que tous reçoivent une instruction libérale qui leur fasse aimer l'exercice de ces droits, et qui leur permette de suivre avec intérêt la marche des affaires publiques. Beaucoup de Français ne savent aujourd'hui ni lire ni écrire; le nombre des personnes sans aucune instruction atteint le tiers de la population mâle et dépasse cette proportion pour les femmes.

Une telle ignorance, nous l'espérons, disparaîtra peu à peu lorsqu'on aura organisé un vaste système d'instruction gratuite. Les écoles primaires qui existent en ce moment sont loin d'être suffisantes. Voici sur l'état de l'enseignement primaire des détails que nous prenons dans le rapport sur le projet de loi soumis à la dernière chambre des députés :

« On compte aujourd'hui plus de 33,000 écoles. Les fonds consacrés à l'instruction ont été portés, d'après l'Etat à 2,400,000 francs.

« La loi de 1833 accorde aux instituteurs

un traitement fixe de 200 francs de logement, elle y joint le bénéfice aléatoire produit par la rétribution mensuelle. Mais cette rétribution est loin d'avoir produit ce qu'on attendait. Sur un nombre total de 33,000 instituteurs on en trouve plus de 10,000 dont les émoluments n'atteignent pas 600 francs; plus du tiers n'arrivent pas à 300 francs; dix à onze mille approchent de 500; trois à quatre mille de 600; pour le dernier tiers le traitement s'élève à 700 francs et au-dessus. Ainsi, près des deux tiers des instituteurs sont dans une condition misérable, et il n'est pas rare de les voir abandonner la carrière de l'enseignement pour embrasser l'état militaire.

« Les communes trop pauvres pour avoir une maison d'école peuvent, d'après la loi de 1833, s'associer pour fonder une école. Mais l'ignorance, le défaut de ressources et un mauvais esprit de rivalité rendent le plus souvent cette faculté illusoire.

« Sur 33,000 communes, 21,000 environ sont propriétaires de la maison servant à l'école. Un certain nombre de conseils-municipaux refusent de faire cette acquisition.

« Le nombre des places d'instituteur auxquelles il faut pourvoir aujourd'hui, s'élève à 1,500 ou à 2,000. Des commissions examinées à cet effet 3,500 à 4,000 candidats parmi lesquels plus de la moitié est refusée.

« L'instruction est fort inégalement répartie entre les différentes régions de la France. Ainsi, d'après le journal général de l'Instruction publique, l'Est se trouve bien plus éclairé que l'Ouest et que le Centre, tandis que sur une moyenne de mille jeunes gens de l'âge de vingt ans, ceux qui ont fréquenté les écoles et qui savent au moins lire, s'élèvent dans le département du Bas-Rhin à 985, dans la Meuse à 944, dans les Vosges à 918 et dans l'Ouest au contraire la proportion n'est plus pour Maine-et-Loire que de 442, pour la Picardie de 418, et dans le Centre elle tombe pour l'Indre à 218, pour la Haute-Vienne à 216.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

SUISSE. — Les différents membres du conseil d'état démissionnaire ont fait connaître qu'ils acceptaient le résultat de l'élection.

ANGLETERRE. — Les nouvelles de Londres n'offrent aucun intérêt. On voit souvent l'ex-ministre Guizot et sa famille à l'église presbytérienne de Saint-Martin-le-Grand.

On lit dans le *Charivari* :

A peine arrivé à Londres et installé dans un hôtel de louage, M. Guizot a ouvert ses salons à l'aristocratie anglaise.

Il n'a pas donné même 24 heures au deuil de cette monarchie qu'il a poussé à sa perte.

Il n'a pas attendu que le sang de nos rues fût effacé, que la terre ait recouvert les victimes de sa politique égoïste.

L'orgueil lui défendait de laisser percer même un regret, mais il ne lui a pas défendu de fuir pour aller à l'étranger insulter à la fois la monarchie vaincue et la révolution victorieuse. Il est avec l'orgueil des accommodements.

L'aristocratie anglaise ne paraît pas avoir trouvé ce cynisme de bon goût. M. Guizot se promène seul dans son hôtel garni attendant en vain des visiteurs qui ne viennent pas. Sa porte est marquée d'une croix jaune; autour de ce mauvais génie de la France s'est formé le cordon sanitaire du dédain.

BELGIQUE. — Les troubles de Gand ont été fort graves dans la soirée du 13.

Les ouvriers proclamaient la république, mais la garnison les a comprimés.

ALLEMAGNE. — L'empereur d'Autriche digne rassurer la France sur les projets d'intervention qu'on pourrait lui prêter dans nos affaires intérieures. Dans son numéro du 10 mars la gazette officielle de Vienne proteste des intentions pacifiques de son gouvernement.

ERECTION D'UN ARBRE DE LIBERTE.

Le quartier Perrache a suivi l'exemple que lui avaient donné toutes les autres parties de la ville. Aujourd'hui dimanche 26, dans la matinée, il sera planté, sur la place Louis XVIII, un Arbre de la Liberté, en commémoration de la glorieuse révolution qui vient de renverser la monarchie qui nous avait trompé tant de fois. Espérons que tous les bons citoyens viendront assister à cette cérémonie faite pour entretenir la concorde entre l'artisan et le négociant. En effet, la vue de ce trophée rappelle constamment au second ses devoirs envers les hommes courageux qui, le jour où la victoire est venue couronner leurs efforts, ont cependant eu assez de modération pour ne pas la souiller par des lâchetés. A l'ouvrier, elle rappellera qu'en s'entendant toujours avec son maître il parviendra à travailler constamment à la prospérité du pays.

Espérons que la garde nationale, cette troupe instituée pour défendre l'ordre et la liberté, ne manquera pas d'y assister également, et qu'elle viendra prouver par sa présence qu'elle est déjà en état de faire face à ceux qui chercheraient à renverser l'ordre établi.

CHRONIQUE LOCALE.

— Hier les bruits les plus alarmants couraient dans la ville, sur les troubles qui, disait-on, avaient éclatés à la Croix-Rousse, ces récits sont mensongers, les ouvriers alarmés par l'arrivée de M. Arago, qui venait pour enlever les canons. On a fermé la grille et les ouvriers sont partis des forts avec leurs armes, mais tout est immédiatement rentré dans l'ordre.

— A la galerie de l'Argue, il y a eu un léger tumulte, occasionné par les ouvriers tailleurs, les patrouilles de la garde nationale ont immédiatement remis le calme, et la circulation a repris comme d'habitude.

Hier à 9 heures du soir, on a arrêté sur le pont le curé de la Guillotière, qui se sauvait emportant les vases sacrés et les ornements d'église, la foule irritée s'est portée sur l'Archevêché, mais grâce à la fermeté de la garde nationale le calme s'est rétabli.

— Par arrêté du gouvernement provisoire, M. Bacot, avocat, a été nommé juge au tribunal de Lyon en remplacement de M. Chaley.

— M. Durand-Fornas a été nommé commissaire du gouvernement près le tribunal de Villefranche, en remplacement de M. Ducryl.

— Trois cents ouvriers sont actuellement employés au Grand-Camp à des travaux qui devaient être achevés par la troupe. Les hommes reçoivent 1 f. 75 c., et les enfants 90 c. par jour.

Un atelier de deux cents ouvriers a commencé les travaux d'élargissement de la digue de la Tête-d'Or.

— Le commissaire du gouvernement provisoire chargé de l'administration du département du Rhône; donne avis que, par jugement en date du 9 mars 1848, le tribunal civil de Lyon, sur le consentement donné par les propriétaires intéressés, a prononcé l'expropriation, pour cause d'utilité publique, de diverses parcelles de terrain nécessaires à l'élargissement de la route départementale n° 3, sur le territoire des communes de Savigny et Bessenay, et appartenant aux héritiers Guinard; au sieur François Lardellier; à la dame Françoise Aguettant de Bessenay, et aux conjoints Pupier de Chevinay.

Lyon, le 22 mars 1848.

Pour le commissaire du gouvernement, et par autorisation,

Le secrétaire général du département,
MOURAUD.

Le rédacteur-gérant, LACORDAIRE.

Lyon. Impr. RODANET et C^{ie}., rue de l'Archevêché, 5.